

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
11 avril 2019
n° 13 / 7814^e
pages 689 à 752



CHRONIQUE / Code civil ?

Pour un nouveau code civil

> Bernard Beignier

DALLOZ

713

ÉDITORIAL

689 Et si l'on réanimait la capacité en Droit?, *Didier Guével*

ACTUALITÉS

- 696 Location touristique (visite par agents municipaux): inconstitutionnalité partielle du régime
- 697 Réforme de la justice: dispositions relatives aux peines
- 698 Loi « anti-casseurs »: censure partielle par le Conseil constitutionnel
- 699 Réforme de la justice: dispositions relatives à la procédure pénale
- 702 Frais de justice (citation pour responsabilité civile): inconstitutionnalité du régime
- 706 Réforme de la justice: dispositions relatives à la procédure civile

POINTS DE VUE

- 709 La constitutionnalisation de l'intérêt supérieur de l'enfant, *Hugues Fulchiron*
- 711 Clause abusive et calcul lombard des intérêts intercalaires: du nouveau, *Gérard Biardeaud*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 721 **Chronique:** Le droit peut-il être pervers?, *Aurélien Molière*
- 725 **Panorama:** Droits et libertés corporels, *Jean-Christophe Galloux et Hélène Gaumont-Prat*
- 738 **Notes:** Les Femen, les seins et l'Église, *note sous Crim. 9 janv. 2019, Laurent Saenko*
- 742 La constitutionnalité des tests osseux: pas de printemps pour les mineurs non accompagnés!, *note sous Cons. const., 21 mars 2019, Pauline Parinet*
- 747 « L'actualisation » de l'indemnité réparant un dommage matériel: régime *sui generis* ou droit commun?, *note sous Paris, 10 oct. 2018, Rafael Amaro*

ENTRETIEN

- 752 Karine Parrot - Visas d'entrée dans l'UE: portée du nouveau règlement européen

DALLOZ



Version numérique incluse*



321913



9 782993 219133

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 01 40 92 20 85

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Avril 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Codex APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Prot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Didier Guével

689

Et si l'on réanimait
la capacité en Droit ?



ACTUALITÉS

692

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Distribution sélective (agrément): portée de l'exigence de bonne foi du concédant, *Com. 27 mars 2019*

Consommation

Tourisme (prestation de voyages): portée de l'information sur les formalités administratives, *Civ. 1^{er}, 27 mars 2019*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (indemnité d'éviction): portée de l'autorité de la chose jugée, *Civ. 3^e, 28 mars 2019*

Propriété intellectuelle

Brevet (saisie-contrefaçon): impartialité du conseil en propriété industrielle, *Com. 27 mars 2019*

Auteurs (redevance): portée du privilège limitée à trois années, *Civ. 1^{er}, 27 mars 2019*

Société et marché financier

Services d'investissement (obligation de mise en garde): notion de client averti, *Com. 27 mars 2019*

694

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Ventes aux enchères (Conseil des ventes): impartialité de la procédure disciplinaire, *Civ. 1^{er}, 27 mars 2019*

Réparation du dommage (économique):

portée de la fiscalité des revenus, *Com. 27 mars 2019*

Accident de la circulation (faute inexcusable):

cyclistes sur route de nuit sans éclairage, *Civ. 2^e, 28 mars 2019*

Accident de la circulation (faute inexcusable):

piéton traversant une autoroute, *Civ. 2^e, 28 mars 2019*

Assurance sur la vie (faculté de renonciation):

appréciation de l'abus de droit, *Civ. 2^e, 28 mars 2019*

Réparation du préjudice (victime par ricochet):

indemnisation du préjudice d'affection, *Crim. 2 avr. 2019*

696

DROIT IMMOBILIER

Bail

Location touristique (visite par agents municipaux): inconstitutionnalité partielle du régime, *Cons. const., 5 avr. 2019*

697

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Infractions du droit de la concurrence (action en réparation): règles de prescription, *CJUE 28 mars 2019*

697

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Réforme de la justice: dispositions relatives aux peines

Loi « anti-casseurs »: censure partielle par le Conseil constitutionnel

Procédure pénale

Réforme de la justice: dispositions relatives aux actes d'investigation

Réforme de la justice: dispositions relatives à l'enquête et à l'instruction

Réforme de la justice: dispositions relatives au jugement

Réforme de la justice: dispositions relatives au terrorisme et au crime organisé

Frais de justice (citation pour responsabilité civile): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 5 avr. 2019*

Sonorisation de véhicule (motivation):

contrôle par la Cour de cassation, *Crim. 20 mars 2019*

704

DROIT PUBLIC

Fiscalité

ISF (plafonnement): conventionnalité du régime, *Com. 28 mars 2019*

704

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Convention de travail à temps partiel (requalification): convention de forfait en jours, *Soc. 27 mars 2019*

Contrat de travail à temps partiel (requalification): portée d'un changement d'horaire, *Soc. 27 mars 2019*

706

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

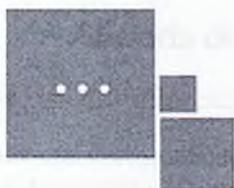
Procédure civile

Réforme de la justice: périmètre de la représentation obligatoire par avocat

Réforme de la justice: open data des décisions de justice

Réforme de la justice: redéfinition de la première instance

Réforme de la justice: modes alternatifs de règlement des conflits



POINTS DE VUE

709 La constitutionnalisation de l'intérêt supérieur de l'enfant
par Hugues Fulchiron

711 Clause abusive et calcul lombard
des intérêts intercalaires: du nouveau
par Gérard Biardeaud



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

713 Pour un nouveau code civil
par Bernard Beignier

721 Le droit peut-il être pervers?
par Aurélien Molière

PANORAMA

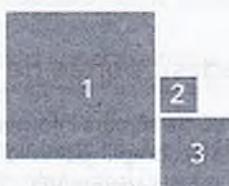
725 Droits et libertés corporels
mars 2018 - février 2019
par Jean-Christophe Galloux
et Hélène Gaumont-Prat

NOTES

738 Les Femen, les seins et l'Église,
note sous *Crim.* 9 janv. 2019
par Laurent Saenko

742 La constitutionnalité des tests osseux: pas de printemps
pour les mineurs non accompagnés!,
note sous *Cons. const.*, 21 mars 2019
par Pauline Parinet

747 « L'actualisation » de l'indemnité réparant un dommage
matériel: régime *sui generis* ou droit commun?,
note sous *Paris*, 10 oct. 2018
par Rafael Amaro



ENTRETIEN

752 Karine Parrot - Visas d'entrée dans l'UE:
portée du nouveau règlement européen

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr